

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-004 du 29 Janvier 1997

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt signé le 13 Septembre 1996 entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER).

L'Assemblée Nationale a adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt, signé le 13 septembre 1996 avec le FIDA dans le cadre de la réalisation du Projet d'Activités Génératrices de Revenus (PAGER) pour un montant de huit millions cinquante mille (8.050.000) Droits de Tirages Spéciaux, soit environ six milliards (6.000.000.000) de francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

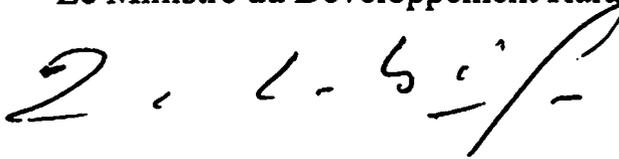

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



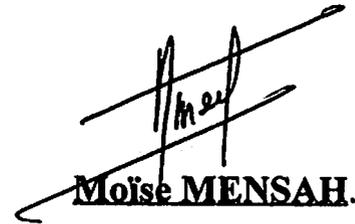
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Développement Rural,



Jérôme SACCA-KINA.-

Le Ministre des Finances,



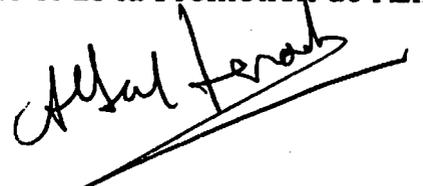
Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emplo



Albert TEVOEDJRE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MAEC 4
MPRE 4 MF 4 autres Ministères 13 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DCDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1-